Question avec demande de réponse écrite E-001663/2023
à la Commission
Article 138 du règlement intérieur
Annika Bruna (ID)

Objet: La grippe aviaire rendue chronique par l'élevage intensif

Les élevages intensifs de volaille, déjà peu connus pour leur respect du bien-être animal et de l'environnement, subissent ces dernières années des vagues incessantes de grippe aviaire qui nécessitent l'abattage régulier du cheptel des exploitations touchées.

La claustration et la densité trop importantes des volailles dans les élevages intensifs démultiplient la vitesse de propagation du virus quand celui-ci contamine un bâtiment, y compris lors du redémarrage des exploitations!

Dans les Landes, 55 nouveaux foyers ont déjà été recensés depuis le 19 mai, et ces foyers sont très majoritairement constatés dans des élevages intensifs. Des élevages plus petits, plus éloignés les uns des autres et en plein air permettraient pourtant de réduire les contaminations entre les exploitations et de rendre les animaux plus résistants.

1. Face à des épizooties devenues chroniques, la Commission entend-elle remettre en cause ce modèle d'élevage intensif, dont la rentabilité est devenue nulle et qui nécessite de plus en plus de subventions?

2. Envisage-t-elle de favoriser les élevages plus petits, plus éloignés les uns des autres et en plein air, ce qui permet de contenir les contaminations et d'obtenir des volailles qui résistent mieux à cette maladie?

3. Imposera-t-elle enfin les mêmes normes sanitaires aux volailles importées?

Dépôt:24.5.2023